



REPUBLIQUE DU NIGER

PROCESSUS DE DEFINITION DES CIBLES DE NEUTRALITE EN MATIERE DE DEGRADATION DES TERRES

Cibles et mesures en vue d'atteindre la NDT

Document a été élaboré dans le cadre de la définition des cibles nationales volontaires de la Neutralité en termes de Dégradation des Terres au Niger.



Ce document a été conçu avec le soutien du Programme de définition des cibles de neutralité en matière de dégradation des terres (PDC NDT), une initiative de partenariat mise en œuvre par le Secrétariat et le Mécanisme mondial de la CNULCD avec l'apport des partenaires suivants : France, Allemagne, Luxembourg, République de Corée, Espagne, Trinidad et Tobago, Turquie, l'Agence spatiale européenne, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Fonds pour l'environnement mondial, le Système mondial d'information sur les sols de l'ISRIC, l'Union internationale pour la conservation de la nature, le Centre commun de recherche de la Commission européenne, Soil Leadership Academy, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, et l'Institut de ressources mondiales.

Les opinions et le contenu de ce document émanent des auteurs et ne représentent pas nécessairement les points de vue du PDC NDT ou de ses partenaires.

1. Introduction

Dans le cadre du processus sur la neutralité de la dégradation des terres le Niger s'est résolument engagé pour son atteinte d'ici 2030 par la réalisation effective des cibles nationales retenues. Précisons que d'après la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification cette Neutralité de Dégradation des Terres, est un état où la quantité et la qualité des ressources terrestres nécessaires au soutien des fonctions et services écosystémiques et au renforcement de la sécurité alimentaire restent stables ou augmentent au sein d'écosystèmes et d'échelles spatio-temporelles spécifiques (CCNULCD, 2016). Le Niger est l'un des pays sahélien le plus touché par les effets néfastes de la dégradation des terres qui sont à la base des crises alimentaires répétitives, le manque de pâturage qui menace l'élevage traditionnel et la disparition des forêts. Ces forêts produisent du bois et des produits non ligneux, des fruits, des fibres, des médicaments et du miel, qui jouent tous un rôle important pour les personnes vivant à proximité. Étant donné leur rôle dans la stabilisation du climat, les pratiques favorisant la gestion durable des forêts peuvent simultanément apporter de nombreux bénéfices aux communautés locales. Afin de résoudre ce problème, les défis majeurs sont à prendre en compte: la pression démographique, l'adaptation aux changements climatiques, l'accroissement du cheptel dans un contexte de réduction des pâturages, l'équité et l'intégration régionale, etc.).

L'insuffisance de la production fourragère affecte toutes les régions du pays tout en entraînant des mouvements de transhumances vers les zones de pâturages qui se dégradent assez vite due à la surcharge du bétail. Il y a lieu d'investir des ressources conséquentes pour améliorer la capacité productive des terres et des eaux; généraliser l'utilisation de techniques et technologies, innovantes et adaptées aux réalités écologiques et socioéconomiques du Niger et créer les conditions juridiques, institutionnelles et fiscales favorisant le développement agricole, la transformation et la modernisation des systèmes des productions.

Le défi de maintenir une productivité de sol à travers une disponibilité en carbone et en éléments nutritifs des terres continuellement cultivées fait appel à des approches innovatrices pour les systèmes de cultures. Un nombre d'expériences et d'approches ont été vulgarisées incluant les techniques de conservation des eaux et du sol, d'agroforesterie, de gestion intégrée de fertilité de sol, etc., dont la plupart requiert de larges investissements initiaux et souvent des transformations drastiques du paysage agricole et des pratiques. L'agriculture de conservation a été suggérée depuis des décennies, comme alternative qui favorise la constitution in situ de la matière organique.

Le présent document donne la synthèse des cibles nationales retenues ainsi que des mesures envisagées pour atteindre la NDT à l'horizon 2030 au Niger.

2. Cibles nationales en vue d'atteindre la neutralité de la dégradation des terres au Niger

En se basant sur l'état de dégradation des terres décrit dans la précédente section, le Niger s'est rendu compte de la nécessité et de l'urgence d'intensifier les efforts pour arrêter et inverser les tendances actuelles en matière de la dégradation des terres. Le Niger se fixe prioritairement comme ambitions d'atteindre la neutralité en matière de dégradation des terres d'ici à 2030 à travers les cibles ci-dessous.

2.1 Cible principale

D'ici à 2030, le Niger s'engage à atteindre la NDT (pas de perte nette), à réduire les superficies dégradées de 9% à 5% et augmenter de 17% à 19% la couverture végétale (gain net) en vue d'améliorer de façon durable les conditions de vie des populations.

2.2 Cibles spécifiques

- Restaurer 44% (4 440 000 ha) sur environ 10 760 000 ha de terres dégradées en 2010,
- Réduire à 2% (252 000 ha) la superficie des terres cultivées présentant une tendance négative de productivité primaire nette,
- Réduire de 1% (100 000 ha) à 0% le taux annuel de conversion des forêts/savanes/zones humides en d'autres types d'occupation,
- Mettre un terme à l'ensablement et l'érosion hydrique (ravinement) le long du fleuve Niger,
- Séquestrer 292 000 tonnes de carbone dans le sol et/ou la biomasse par les bonnes pratiques agroforestières (brise vent, haies vives, RNA, Banque fourragère, banque alimentaire etc.)

Ces cibles ont été définies après l'établissement d'une situation de référence faite sur la base des données par défaut pour la période 2000-2010. La réalisation des mesures à prendre à cet égard tiendra compte de la contribution de plusieurs stratégies nationales, des initiatives internationales, des programmes et projets afin d'atteindre les objectifs fixés. Parmi celles-ci notons:

L'initiative 3N: Cette Stratégie pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et le Développement Agricole Durable, plus connue sous l'appellation Initiative 3N « les Nigériens Nourrissent les Nigériens » qui constitue une mesure politique pouvant donner un coup d'accélérateur à la mise en œuvre des activités forestières. Son Objectif global est de Contribuer à mettre durablement les populations nigériennes à l'abri de la faim et de la malnutrition et leur garantir les conditions d'une pleine participation à la production nationale et à l'amélioration de leurs revenus. L'Initiative 3N, étant une politique sectorielle, elle s'inscrit dans le cadre plus général du Plan de Développement Economique et Social (PDES), dont elle constitue l'axe 3. elle participe à l'axe 2 dans sa partie Gestion des Ressources Naturelles et à l'axe 5 sur le volet Nutrition qui prévoient des actions suivantes:

- Accroissement des productions sous irrigation;
- Modernisation des systèmes de Production sous pluies;
- Gestion durable des terres et des écosystèmes (la réhabilitation des terres dégradées, la fixation des dunes à travers des opérations de Cash et Food for work);
- Sécurisation des systèmes de productions animales par la sécurisation des systèmes pastoraux, le balisage des couloirs de passage, la récupération des parcours;
- La promotion des cultures fourragères;
- Maîtrise de l'eau pour les productions agro sylvo pastorales et halieutiques. Cette thématique comprend la grande et la petite irrigation, les ouvrages de mobilisation des eaux, l'hydraulique pastorale et la gestion des bassins versants.

Son Plan d'Accélération prévoyait les réalisations suivantes: (i) 75 000 ha par an de récupération des terres dégradées ; (ii) 20 000 ha par an de dunes fixées ; (iii) 10 millions des plants à produire par an ; 120 000 ha de plantations par an. Entre 2012 et 2015, la Niger a adhéré à plusieurs mouvements internationaux, continentaux et régionaux, et les engagements pris en lien avec la sécurité alimentaire et nutritionnelle doivent être incorporés dans la Programmation de l'Initiative 3N. Il convient notamment de citer les processus SUN (Scaling Up Nutrition) et REACH (Renew Effort Against Child Hunger and and undernutrition), l'initiative «Défi Faim Zéro», AGIR (Alliance Globale pour les Initiatives de Résilience), «Plateforme pour la gestion des risques agricoles» et Agriculture intelligente (ou résiliente) face au climat», et bien d'autres évolutions contextuelles.

La CPDN: Les objectifs visés par le Niger, à travers sa Contribution Nationale Déterminée, sont d'une part assurer la sécurité alimentaire, lutter contre la pauvreté et d'autre part, contribuer à la réduction des émissions mondiales de GES, dont la finalité est d'assurer la résilience des populations et des écosystèmes. La réduction des émissions de GES pour que l'augmentation de la température de la Planète ne dépasse pas 2°C à l'horizon 2050. Dans cette optique, le Niger a pour devoir de participer à l'effort global de stabilisation des émissions de GES, en présentant notamment ses ambitions et sa capacité à atténuer ses émissions. Cette capacité dépend pour beaucoup, de l'application des politiques sectorielles et des cadres stratégiques nationaux de développement durable. La priorité du Niger est donc de se focaliser d'abord sur les stratégies d'adaptation et de résilience aux changements climatiques. La mise à l'échelle des bonnes pratiques de GDT sur l'ensemble des zones agro-écologiques, pour augmenter la résilience des ménages et des écosystèmes, et séquestrer d'importantes quantités de carbone. L'aménagement et la gestion durable des formations forestières pour éviter les pertes de 100 000 ha de steppes arbustives par an et réduire considérablement les émissions de GES dues à la déforestation. L'amélioration de l'accès aux combustibles modernes de cuisson, en réduisant la demande de bois par habitant (diffusion massive des foyers améliorés avec un taux de pénétration en milieu urbain de 100% à l'horizon 2030 et 30% en milieu rural ; utilisation du gaz domestique ; production et emploi de biogaz et de biocarburants à l'échelle industrielle et familiale). L'application de l'ensemble des techniques issues du CS-GDT, sur la période de la CPDN, 2015-2030:

1. Restauration des terres agricoles : 1 030 000 ha.
2. Régénération naturelle assistée : 1 100 000 ha.
3. Fixation des dunes : 550 000 ha.
4. Aménagement des forêts naturelles : 2 220 000 ha.
5. Haies-vives : 145 000 km.
6. Plantations de gommiers / doumiers : 750 000 ha.
7. Plantations de *Moringa oleifera* : 125 000 ha.
8. Ensemencement des herbacées : 304 500 ha.
9. Foresterie privée : 75 000 ha.

Le document cadre de politique nationale de décentralisation (DCPND): Le principal objectif recherché est de faire des collectivités territoriales des institutions démocratiques fortes, capables de contribuer à la consolidation de l'unité nationale et la promotion d'un développement local durable axé sur la réduction de la pauvreté, la délivrance des services sociaux de base dans le respect des principes de la bonne gouvernance, la gestion rationnelle des ressources naturelles et de la diversité locale. La gestion de l'environnement vient d'être transférée aux collectivités locales afin de garantir une meilleure gestion au niveau local et régional.

Le Cadre Stratégique d'Investissement sur la Gestion Durable des Terres (CS-GDT): Le CSGDT et son plan d'investissement 2015-2029 sont adoptés depuis le 26 novembre 2014 et envisagent de réaliser 75 000 ha de plantations, 75 000 ha de RNA et de 25 000 de nouveaux aménagements forestiers chaque année.

Les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité: L'objectif 15 est ici visé qui prévoit d'ici à 2020, la résilience des écosystèmes et la contribution de la diversité biologique aux stocks de carbone sont améliorées, grâce aux mesures de conservation et restauration, y compris la restauration d'au moins 15% des écosystèmes dégradés, contribuant ainsi à l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, ainsi qu'à la lutte contre la désertification.

3. Mesures pour atteindre la neutralité en matière de dégradation des terres au Niger

Le Gouvernement prévoit mettre œuvre un ensemble de mesures politiques, institutionnelles et techniques afin d'inverser les tendances observées en matière de dégradation des terres. Pour ce faire ces mesures tiendront compte aussi bien des options d'évitement que celles de restauration des terres dégradées y compris la fixation des dunes et la protection des berges des koris et du fleuve. Parallèlement aux mesures visant à éviter et freiner le processus de dégradation des terres, le Gouvernement du Niger s'engage aussi à accroître ses propres efforts et à mobiliser les ressources nécessaires auprès de ses partenaires pour la restauration des terres et des écosystèmes dégradés. Les principales mesures envisagées sont décrites comme suit:

3.1. Mesures politiques et institutionnelles

3.1.1. Intégration de la NDT dans les priorités politiques nationales

Les parrains du processus de la NDT à savoir le Conseil National de l'Environnement et du Développement Durable (CNEDD) et le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable doivent prendre des dispositions afin que les cibles nationales retenues soient intégrées dans les principales stratégies et politiques nationales dont entre autres l'Initiative les Nigériens Nourissent les Nigériens (i3N), le Plan de Développement Economique et Social (PDES), la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI Niger 2035), les Plans de Développement Communaux et Régionaux (PDC, PDR).

Un programme de renforcement des capacités de tous les acteurs intervenant dans la gestion durable des ressources naturelles doit être entrepris.

Les institutions nationales doivent initier des lois et règlements sur l'accapement des terres qui deviennent des sources de conflits pour l'accès aux ressources naturelles.

3.1.2. Renforcement du cadre politique et institutionnel sur la gestion de l'environnement

Ce renforcement passera par l'élaboration des textes d'application de la Loi-cadre sur la gestion de l'environnement; la poursuite de la conduite des études impact environnemental; la finalisation et l'adoption de la nouvelle loi forestière et le renforcement de la coordination entre les principales institutions en charges de la gestion de l'environnement, Les institutions doivent renforcer les capacités techniques des cadres de terrain pour un meilleur encadrement des producteurs en vue d'une meilleure vulgarisation des techniques de la RNA; du défrichement amélioré et de la gestion rationnelle des parcours.

Les techniques de construction sans bois et sans coffrage doivent être largement diffusées afin de réduire la pression des besoins en bois d'œuvre sur les dernières reliques de forêts steppiques et les savanes.

3.1.3. Implication des acteurs locaux

Dans sa politique de décentralisation et de déconcentration le Niger a approuvé le transfert de compétences sur la gestion des ressources naturelles aux collectivités décentralisées. Cette responsabilisation des structures à la base permettra une meilleure implication des acteurs locaux dans la gestion des ressources forestières et une intégration efficaces des cibles de la NDT dans les PDC locaux et régionaux. Cette décentralisation doit concerner aussi le transfert

des compétences pour l'encadrement desdits acteurs locaux dans la planification, l'exécution coordonnées des actions et l'élaboration de réglementation sur la gestion intercommunales de l'environnement. Ces acteurs sont imprégnés des réalités de terrain pour mieux contrecarrer le phénomène de l'accapement des terres qui est source de conflit pour l'accès aux ressources naturelles.

Au Niger, la décentralisation a été aussi une revendication des forces démocratiques et une recommandation forte de la Conférence Nationale du 29 juillet 1991. Le pays est subdivisé en huit (8) régions, soixante-trois (63) départements et deux cent cinquante-cinq (255) communes réparties en quatre (4) villes, trente-sept (37) communes urbaines et deux cent quatorze (214) communes rurales. La réussite de la décentralisation dépendra de la qualité du dialogue et du partage des rôles entre les acteurs politiques que sont les élus locaux et les acteurs du tiers secteur (ONG, associations et organisations diverses de la société civile). La création d'une Agence Nationale de Financement des Collectivités Territoriales (ANFICT) et d'un Centre de Formation en Gestion des Collectivités Territoriales ainsi que l'adoption d'une stratégie nationale de formation des acteurs de la décentralisation représente un engagement fort du Niger pour la bonne marche de ces collectivisés.

3.2. Mesures techniques

3.2.1. Promotion des sources alternatives de moyens d'existence et d'énergies de substitution

Le bois étant la principale source d'énergie utilisée par la majorité des populations surtout en milieu rural, il s'avère nécessaire de développer des énergies alternatives afin de réduire la pression sur les maigres ressources forestières disponibles. Pour ce faire les combustibles modernes de cuisson le charbon minéral, le gaz et le solaire sont à mettre à contribution.

Accès aux combustibles modernes de cuisson: Arriver à 100% de la population a accès à un service de cuisson moderne, ce qui correspond à la diffusion de: 2 500 000 foyers à charbon minéral; 312 500 réchauds et bouteilles de gaz; 375 000 réchauds à pétrole.

Charbon minéral : Amélioration de la qualité du produit, production à l'échelle industrielle du charbon minéral pour l'usage domestique, mise à la disposition des ménages de 2 500 000 foyers à charbon minéral, rendre le charbon et les foyers accessibles aux ménages à travers une politique de vente. L'objectif spécifique visé est de valoriser le charbon minéral en vue de son utilisation comme source d'énergie de substitution au bois de feu afin de lutter contre la déforestation au Niger en général et dans les zones les plus touchées par le phénomène de désertification en particulier

Gaz butane : Sécurisation des approvisionnements et renforcement des capacités de stockage, renforcement et extension du circuit de distribution au niveau national, mise à la disposition des ménages de 312 500 réchauds et bouteilles par an soutenue par une politique d'acquisition de ces équipements, rendre le gaz et les foyers accessibles aux ménages à travers une politique de prix, envisager l'utilisation du gaz naturel à des fins domestiques, rendre le charbon et les foyers accessibles aux ménages à travers une politique de vente

Diffusion de cuisinières et fours solaires: formation et encadrement des utilisateurs des équipements à énergies renouvelables. Dans ce domaine énergétique plusieurs programmes et projets ont été mis en œuvre parmi lesquels on peut citer : le Programme Spécial Energie (PSE), le Projet Charbon Minéral Carbonisé, le Programme Régional Solaire (PRS), le Programme National Gaz butane, le Programme International de Soutien à la Maîtrise de l'Energie (PRISME), le Projet énergie II, etc.;

A ceci il est à tenir compte aussi de l'appui et des activités conseil à l'Office National de l'Energie Solaire (ONERSOL) pour la mise au point d'appareils utilisant les sources d'Energies Renouvelables et la Cellule Technique Foyers Energies Domestiques (CTFED).

3.2.2. Promotion de l'agriculture climato-intelligente

Un des secteurs qui provoque la disparition des savanes et steppes reste l'agriculture extensive. Son intensification demeure l'une des meilleures stratégies pour contrôler, minimiser et si possible éviter l'impact des pratiques agricoles néfastes sur la dégradation des terres. La stratégie du Niger est basée sur la vision d'une agriculture climato-intelligente et sur l'accès aux services énergétiques modernes pour tous en 2030. Il a permis de capitaliser les bonnes pratiques, notamment dans:

1. l'utilisation de variétés améliorées de mil, de sorgho et de niébé,
2. les cultures maraîchères,
3. l'assistance aux producteurs ruraux en matière d'utilisation des informations météorologiques et climatologiques pour qu'ils améliorent leur productivité,
4. l'ensemencement des zones pastorales dégradées avec des espèces adaptées et appâtées par le cheptel,
5. l'appui aux activités génératrices de revenus.

Au Niger, l'agriculture doit connaître une profonde transformation pour relever les nombreux défis que représentent le changement climatique, l'insécurité alimentaire, la malnutrition, la pauvreté et les dégradations accélérées de l'environnement. Ceci pousse les producteurs à adopter les innovations climato-intelligentes susceptibles de favoriser une forte augmentation de la production alimentaire malgré les difficultés croissantes que connaît le secteur agricole, dont la dégradation de ses terres. De nombreuses pratiques agricoles climatointelligentes innovantes sont mises en œuvre à travers toutes les régions et permettent de récupérer des terres dégradées, d'augmenter la productivité et de développer la résilience.

Les universités et les autres structures de recherches pourraient devenir des centres d'innovation et de transfert technologique pour une agriculture climatointelligente, et l'implication du secteur privé pourrait générer des investissements pour la recherche et le développement avec l'implication des communautés et encourager les producteurs ruraux à innover et à mieux exploiter les résultats des institutions de recherche. Même si la majorité de la population est active dans l'agriculture, elle élève également du bétail en plus de ceux des pasteurs ce qui les prédispose à une intégration bénéfique entre les deux secteurs. En y encourageant l'agroforesterie la synergie sera parfaite.

Projet d'Appui à l'Agriculture Sensible aux Risques Climatiques (PASEC): L'agriculture de conservation, elle est considérée comme un ensemble de pratiques culturelles qui respectent trois principes clés:

- ▶ Perturbation minimale du sol par des façons culturales réduites (tel que le labour de conservation avec l'utilisation des charrues spécifiques comme le «ripper» ou le «sub-soiler») ou nulles (non-labour) afin de préserver la matière organique du sol;
- ▶ Couverture permanente du sol (cultures de couverture, couverture arborée, résidus et paillis) pour protéger le sol et supprimer les adventices sans devoir recourir au désherbage chimique;

- ▶ ▶ Rotations et associations culturales diversifiées, qui favorisent les micro-organismes dans le sol et perturbent les ennemis des cultures et les maladies.

Projet d'Amélioration de la Sécurité Alimentaire et de la Valorisation des Initiatives Paysannes dans les ZARESE du Niger

L'objectif général du projet est de Contribuer à la prévention de la dégradation des terres ainsi qu'à la restauration/réhabilitation des terres agro-sylvo-pastorales dégradées pour l'amélioration des conditions de vie des migrants et des populations vulnérables face aux changements climatiques. Il envisage de:

1. Confection des banquettes antiérosives,
2. Confection des digues filtrantes,
3. Réalisation de demi-lunes,
4. Réalisation du zaï,
5. Former les acteurs en technique de confection des ouvrages.

3.2.3. Restauration des terres dégradées

La situation de référence a déterminé que le Niger compte sur ses terres dénudées 10 760 000 ha de terres dégradées en 2010. Ces étendues de terres sont actuellement dénudées et doivent faire objet de récupération pour les besoins d'exploitations agricoles et pastorales aux bénéfiques des producteurs ruraux. La préservation et la gestion durable des ressources naturelles passera par la restauration et la protection des bases productives; la conservation de la biodiversité et la valorisation de la faune; la valorisation des produits forestiers halieutiques et apicoles; la sécurisation et la gestion durable des ressources agro-sylvo-pastorales, des plans d'eau et périmètres aménagés; ainsi que l'amélioration de la gouvernance environnementale. Ces opérations s'effectueront à travers les efforts de tous les projets et programmes en cours comme entre autre:

L'initiative de la Grande muraille verte: Le programme Grande Muraille Verte du Niger vise particulièrement les objectifs stratégiques suivants :

- 1 : Promotion de la bonne gouvernance des ressources naturelles et Développement Local :
- 2 : Amélioration de la sécurité alimentaire par la valorisation et la gestion durable des systèmes de productions agrosylvopastorales
- 3 : Recherche d'accompagnement et Gestion des connaissances

Son Objectif global est de contribuer à la lutte contre l'avancée du désert, de permettre la mise en valeur intégrée des zones dégradées du sahel en vue d'une gestion durable des ressources naturelles et de renforcer la lutte contre la pauvreté.

D'autres projets participent à cet effort à l'instar du: Projet d'actions Communautaires pour la Résilience Climatique (PACRC), le Programme d'actions Communautaires (PACIII), le Programme de Développement de Gestion des Catastrophes et du Développement Urbain (PGRC/DU) de la Banque Mondiale, le Programme de Développement de l'Agriculture Familiale (ProDaf) du FIDA, le Projet Restauration des forêts et des paysages de la FAO/UE, le Projet de Lutte Contre l'Ensablement des Cuvettes Oasiennes dans les départements de Mainé et Gouré (PLECO) du PNUD/FEM ainsi que les actions des plusieurs ONG et associations opérant sur le terrain.

3.2.4. Participation à la séquestration du carbone

Des programmes de reboisement qui comprendront des plantations en blocs, des brises vent, des haies vives, bonnes pratiques agroforestières, des actions de RNA permettront de séquestrer au moins 292 000 tonnes de carbone dans le sol et/ou la biomasse, Toutes ces mesures d'adaptation sont en synergie avec les dispositions des conventions post Rio que le Niger a ratifié à savoir : la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), la Convention sur la lutte Contre la Désertification (CCD) et la Convention sur la Diversité Biologique (CDB). Elles permettront d'améliorer, dans les localités concernées, la production agro-sylvo-pastorale dans les régions les plus affectées par la sécheresse et la désertification et atténuer les effets néfastes liés aux facteurs climatiques et anthropiques. Ce qui permet également d'améliorer la quantité et la qualité de la production agro-sylvo-pastorale, de constituer des réserves de fourrages pour les périodes de soudure; de réduire les pressions du bétail sur les autres ressources naturelles et de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations dans les localités concernées par l'augmentation de la productivité agricole et pastorale.